

Dedicated to People Flow™

KONE

Entretien régulier de vos portes

Conformité avec la réglementation

Plus grande fiabilité de vos installations

Meilleure sécurité des utilisateurs

Réduction des perturbations

Minimisez votre responsabilité

Réduction des coûts et économie d'énergie

Plus grande tranquillité d'esprit

Contrats KONE Care™ La tranquillité assurée!

Entretien régulier et obligatoire

- Portes de garage, portes piétonnes, portails, portes sectionales, rideaux métalliques, portes souples, barrières, qu'ils soient dans un immeuble d'habitation collectif ou sur un lieu de travail, vos portes automatiques doivent faire l'objet d'un contrat réglementaire de maintenance.
- Les visites d'entretien réduisent au maximum les défaillances et conservent à vos équipements un niveau optimal de performance et de sécurité.

La sécurité relève de votre responsabilité

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que l'ensemble des installations de votre parc est:
 - conforme à la législation en vigueur;
 - fiable pour vos utilisateurs.

Minimisez votre responsabilité

Un accident est vite arrivé!

- Pour être conforme à la réglementation, il est obligatoire de souscrire un contrat de maintenance pour vos portes.

- Un Diagnostic Technique de Sécurité est réalisé, pour chaque installation, et permet de s'assurer de la conformité de celle-ci.

Amélioration de la fiabilité

- Une porte automatique mal entretenue peut être source:
 - de désagréments pour les utilisateurs (résidents, employés, clients...);
 - de perturbations pour votre activité;
 - de dégradation de votre image.
- L'entretien régulier de vos installations améliore leur fiabilité et garantit leur pérennité.

Faites des économies

- En limitant les appels d'urgence, l'entretien régulier de vos installations est une source d'économie.
- Le bon fonctionnement de vos portes limite les déperditions d'énergie (réduction de frais de chauffage et de climatisation).

Les textes réglementaires:

Législation maintenance Porte « Habitation »

- Décret N° 90-567 du 5 juillet 1990
Art. R125-5
- Arrêté du 12 novembre 1990
(Art. 1/3/4/5/6)

Législation maintenance Porte « Lieux de travail »

- Décret 92-332 du 31 mars 1992
Art. R232-1-2 alinéa 5
- Arrêté du 21 décembre 1993
Section IV Art. 9
- Circulaire du 14 avril 1995

L'ensemble des équipements que nous installons sont conformes à la norme européenne.

Normes européennes:

- EN-12604
- EN-12605
- EN-13241
- EN-12453
- EN-12635
- EN-12978
- EN-1220



Les contrats KONE Care™ comprennent :

- Deux visites de maintenance par an au cours desquelles sont réalisés les vérifications et contrôles des organes de fonctionnement conformément aux obligations légales.
- Accès au Centre de Contact Client, disponible 24 h/24, 7 j/7 pour toute demande de dépannage.
- Un Diagnostic Technique de Sécurité.
- Un enregistrement centralisé de l'ensemble des informations concernant vos installations.
- L'ensemble des opérations réalisées sur vos installations est consigné dans un livret d'entretien.

Pourquoi KONE ?

Un partenaire unique pour toutes vos installations

- KONE propose des solutions novatrices et respectueuses de l'environnement sur le marché des ascenseurs, escaliers mécaniques et portes automatiques. KONE est certifiée ISO 14001 pour ses activités Produits et Services.
- Nous assurons l'entretien de vos portes et accès de bâtiments quel que soit leur type ou leur marque.

Une plus grande tranquillité d'esprit

- Le programme de maintenance KONE repose sur l'entretien préventif de vos installations afin d'éviter qu'elles n'engendrent un dysfonctionnement ou une immobilisation.
- La planification des visites de maintenance tient compte du type d'installation, de sa technologie, de son utilisation et du positionnement stratégique que vous lui accordez.

Des pièces détachées disponibles en 48 h

- KONE dispose d'une plate-forme logistique, en France, qui gère plus de 40 000 pièces détachées.
- Un contrat de partenariat de messagerie garantit une expédition des pièces en stock, partout en France, en 48 h.

Une compétence reconnue

- KONE assure la maintenance de plus de 130 000 portes automatiques.
- Présence nationale.
- Tous types d'installations (multimarques, multiproduits).
- Un Centre de Contact Client disponible 24 h/24, 365 jours par an.

Des techniciens expérimentés à votre service



Pour plus d'informations, contactez-nous au :

Téléphone : 0811 888 444 | E-Mail : contactporte@kone.com | Web : www.kone.fr/portes